

survivance d'un emprunt ancien à un dialecte iranien parlé au nord de l'Afghanistan<sup>1</sup> et aujourd'hui disparu. Ici aussi la forme iranienne était *puhr* < *puθra*.

3. A l'inverse nous ne voyons aucune trace d'une forme dialectale perse de ce composé. Nulle part ce titre de « prince » ne suppose *-pus* ; seul *-puhr* est attesté. On ne connaît pas davantage de forme continuant v. perse *viθ-* ; c'est toujours *vis-* qui est la forme constatée. Dans les deux seules langues iraniennes qui ont conservé ce vocable jusqu'à maintenant, baluči *gis* et parāči *γus* « maison », on retrouve encore *vis-*. On peut donc dire que toutes les formes constatées ou inférées sûrement conduisent à *vis-*, jamais à *viθ-*.

4. A côté de parthe *vispuhr*, qui suppose un composé \**vis-puθra-* (comme av. *vīs-pati-*), il y a *vāspuhr* « membre de la haute noblesse »<sup>2</sup>, que Bartholomae<sup>3</sup> a expliqué par \**vāis-puθra-*, dérivé de \**vis-puθra*<sup>4</sup>. Or la *vṛddhi* n'agit plus en moyen-iranien. C'est un procédé de dérivation qui reporte à l'iranien ancien, et même très ancien. Il s'ensuit que \**vāis-puθra* doit remonter à l'époque achéménide, et à plus forte raison \**vis-puθra-* qui en est la base morphologique.

5. Comme on l'a indiqué ci-dessus (p. 24), le titre écrit par aram. *br byl'* « fils de la maison » était attribué sous les Achéménides aux princes de descendance royale, et non plus au seul prince héritier, fils du *xšāyathiya xšāyathiyānām* régnant. A ce point de vue aussi, la continuité historique est remarquable, car, dans l'inscription de Šāpur, *BR BYT'* est rendu en grec ὁ ἐκ βασιλέων « le descendant de rois ». La titulature parthe et sassanide n'a donc pas innové. Elle conserve le titre dans l'usage qui était déjà fixé sous les Achéménides.

(1) Cf. G. Morgenstierne, ap. Lorimer, *op. cit.* I, p. xxiv.

(2) Nous ne déciderons pas si, comme l'ont pensé Herzfeld et Schaefer (*L. c.* p. 746) l'idéogramme *BR BYT'* dans les inscriptions sassanides est toujours à lire *vāspuhr* plutôt que *vispuhr*. La question est d'ailleurs étrangère à notre objet.

(3) WZKM. 25 (1911), p. 251 sq.

(4) W. Eilers, « Die altiranische Vorform des Vāspuhr » dans *A Locust's Leg, Studies in Honour of S. H. Taqizadeh*, London, 1962, p. 55 sq. propose de retrouver la forme ancienne de *vāspuhr* dans deux documents néo-babyloniens du v<sup>e</sup> siècle, où elle est écrite *ú-ma-su-pi-it-ru-ú*, *ú-ma-as-pi-it-ru-ú* qu'il restitue en \**vās-puθri*. Si la restitution est exacte, elle nous apporte une nouvelle preuve que la forme d'époque achéménide était dans ce titre *puθr-* et non *puss-*.

Si l'on rassemble toutes ces observations, on voit qu'elles constituent un faisceau d'arguments *contre* la restitution d'un titre v. perse *\*viθa pussa*. S'il avait existé sous cette forme, un tel titre, doté du prestige impérial, aurait dû se conserver ; et nous l'aurions comme *\*vihpus*, puis *\*guhpus*. D'une pareille forme il n'y a pas la moindre trace. A notre avis, un v. p. *\*viθa pussa* n'a jamais existé. La forme perse achéménide a dû être *\*vis-puθra-* comme elle l'a été dans l'état ancien du parthe et du sogdien, et *\*vis-puθra* a donné régulièrement *vispuhr*<sup>1</sup>.

Cela revient à dire que le titre perse achéménide n'était pas de forme dialectale perse. Le vieux-perse a dû le recevoir d'un dialecte iranien qui maintenait l'articulation *-θr-*, et qui était la langue d'une monarchie antérieure aux Achéménides. Historiquement ce ne peut être qu'une langue mède. Cette conclusion nous paraît inéluctable. Remarquons en outre que la titulature ou l'onomastique connaît des composés en *-puhr*, mais aucun en *-pus* : non seulement *vispuhr* (*\*vis-puθra-*), mais encore *šāhpuhr* (*\*šāyaθiya-puθra-*) et *bagpuhr* (*\*baga-puθra*). Ils doivent être tous de même source non perse.

Au surplus une influence mède dans le vocabulaire de la royauté n'a rien de surprenant. Il suffit de se rappeler que le nom perse du « roi », *xšāyaθiya*, doit provenir du mède<sup>2</sup>, et que la forme achéménide pour « noble, libre », reconnue récemment<sup>3</sup> en araméen d'Égypte, était *'zl = āzāla-*, typiquement non perse aussi et sans doute aussi mède. On voit peu à peu s'accroître le nombre de ces termes de cour, qui sont l'héritage mède en vieux-perse, et qui jettent quelque lumière sur l'organisation de la plus ancienne monarchie de l'Iran occidental.

(1) Pour n'avoir pas envisagé cette possibilité, Schaefer (*l. c.* p. 748) a dû imaginer que *vispuhr* et *vāspuhr* étaient des « Umbildungen » de formes v. p. *\*« viθpuça »* et *\*« vāiθpuçi- »*, ou que les formations à *vṛddhi* étaient encore possibles en moyen-iranien, deux hypothèses également improbables.

(2) *Grammaire du vieux-perse*, p. 63.

(3) Par l'auteur de ces lignes, *J.A.* 1954, p. 98 sq. et simultanément par P. de Menasce, *Bibliotheca Orientalis*, 1954, p. 161 et I. Gershevitch, *JRAS.* 1954, p. 126.

## CHAPITRE II

### REINES ET PRINCESSES

#### I

Le titre de « reine » est un de ceux qui reviennent le plus souvent dans l'inscription de Šāpur, qui mentionne un nombre assez élevé de femmes de haut rang. On rencontre soit « reine », *MLKT'*, gr. βασιλισσα, soit « reine du royaume », *hštr MLKT'*, βασιλισσα τοῦ ἔθνους, soit enfin sept fois (ll. 40, 47 ter, 49, 56, 60) la locution « reine des reines » :

m. perse	<i>MLKT'n MLKT'</i>
m. parthe	<i>MLKTHn MLKTH</i>
grec	βασιλισσα τῶν βασιλισσῶν.

Sous son idéographie traditionnelle, le titre de *MLKTH* figure dans le Frahang avec sa lecture *bānbišn*. Le terme *bānbišn* est amplement attesté en pehlevi, en arménien, en m. perse de Turfan (*sg'n b'nbyšn* « reine des Sakas »<sup>1</sup>, équivalent féminin de *Sagān šāh*, titre porté par Hormizd III du Scistān), en sogdien où, emprunté au perse, il a été adapté en *p'mpwšt*<sup>2</sup>. D'après sa forme dialectale, *bānbišn* est un titre spécifiquement perse<sup>3</sup>, et c'est comme tel qu'il est employé en arménien, où il se dit surtout de la reine des Perses<sup>4</sup>.

(1) Ce sens de l'expression avait été au moins envisagé par Salemann, *Man. Stud.* p. 102.

(2) Henning, *Sogdica*, p. 17-18.

(3) Cf. *JA.* 1954, p. 301 où sont indiquées les conditions phonétiques de la restitution de ce titre : m. p. *bānbišn* suppose v. perse \**māna-pašni* « maîtresse de maison », av. *damqñō. paθnī-, nmānō. paθnī-*.

(4) Plusieurs références sont réunies par Hübschmann, *Arm. Gramm.*, p. 116 ; notamment, chez Sebeos, l'expression *bambišn tiknac' tikin* où le titre perse est accompagné de la qualification arménienne « reine des reines », *tiknac' tikin*, évidemment calquée sur le modèle iranien ; cf. ci-dessous, p. 46. Voir aussi le Dictionnaire d'Adjarian I, p. 961.

Nous sommes maintenant assurés qu'il existait un titre de *bānbišnān bānbišn*, symétrique de *šāhān šāh*, mais non corrélatif dans les personnes : la « reine des reines » n'est pas nécessairement la femme du « roi des rois »<sup>1</sup>.

La correspondance entre les trois textes de l'inscription au sujet de ce titre est troublée à la l. 64 : le m. parthe *y'zdp[MLKTn hndrzpty]* répond bien à gr. *Ἰησδιβαδ βασιλισσῶν ἀνδραρζβιδ* « Yezdbad conseiller des reines », mais le m. perse porte *yzdp[t] ZY b'nykn hndrčpt* par confusion entre *b'nbyšn* et *b'nwk*.

Ce second titre, *bānūk*, intervient aussi dans l'inscription, dans un passage où deux femmes sont nommées en succession, l. 49 :

m. perse	<i>čšmky ZY ML'T'</i>	...	<i>my[... ZY ML'T']</i>
m. parthe	<i>ššmkyh MR'TY</i>	...	<i>mrdwtyh MR'TY</i>
grec	<i>Τισμακ τῆς κυρίας</i>	...	<i>Μυρρωδ κυρίας</i>

Nous avons ici le titre iranien que le grec rend par *κυρία* « maîtresse ». La forme phonétique, masquée ici par les idéogrammes mp. *ML'T'*, parthe *MR'TY*<sup>2</sup> litt. « madame » qui sont symétriques du masculin *MR'Y* « monseigneur »<sup>3</sup>, se trouve assurée par le lemme du Frahang : *ML'T' = bānūk*.

Bien connu en pehlevi (*bānūk*) et en persan (*bānū*), le titre de *bānūk* semble moins sûr en arménien, où les exemples qu'on cite sont de tradition altérée<sup>4</sup>. Il apparaît maintenant, d'après les équivalences fournies par la version grecque du texte de Šāpur, que *bānūk = κυρία* « maîtresse » était le correspondant féminin de *hwtyw = κύριος* (cf. ci-dessus p. 20), et qu'il avait valeur de titre officiel. Dans cet emploi protocolaire, le m. perse n'a pas dévié de la tradition parthe et maintient le même titre pour « reine », qu'il a transmis au persan moderne.

Toute différente est la situation en sogdien. Les noms sogdiens de dignités féminines ne concordent pas avec ceux du perse ou du parthe, soit qu'ils en diffèrent lexicalement,

(1) Cf. Maricq, *Syria*, 1958, p. 334.

(2) Attesté aussi à Nisa (Diakonov-Livshits, *Dokumenty iz Nisy*, p. 38).

(3) Cf. Schaefer, *Ungar. Jahrb.* XV, p. 575, n. 5 ; Harmatta, *Acta Antiqua Hungar.* V (1957), p. 279 sq. Le titre a été reconnu aussi dans un parchemin parthe du II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle par W. B. Henning, ap. Welles-Fink-Gilliam, *The Excavations at Doura-Europos*, Final Report V, 1 (1959), p. 414.

(4) Hübschmann, *Arm. Gramm.*, p. 117.

soit, quand ils ont même forme, qu'ils montrent une valeur différente.

On soulignera surtout les points suivants :

1) m. p. *bānūk* est inconnu en sogdien ; — 2) le correspondant étymologique de m. perse *bānbišn* « reine » est en sogdien *δβ'mbn*, *δβ'mn* (= *δβāmban*, *δβāmma*) qui, comme *bānbišn*, repose sur \**dmāna-paθnī*, av. *dāmānō.paθnī*- « maîtresse de maison », mais sogd. *δβ'mbn* signifie seulement « dame », terme honorifique et non dignité ; — en revanche, sogd. *γwl'w* « roi » (= phl. *xʷatāy*, pers. *xudā*) a un féminin *γwl'yn* « reine » qui est sans correspondant en perse ni en parthe, et qui à plusieurs égards mérite un examen particulier.

Ce titre sogdien *γwl'yn* pose deux questions distinctes. L'une est celle de la forme étymologique, qui fait encore difficulté. Entre *γwl'w* « roi » *γwl'yn* « reine » on cherche naturellement à établir un rapport de dérivation, mais comment tirer du masculin \**xʷa-lāw-* un féminin qui aboutirait à *γwl'yn*? La formation de *γwl'yn* a été expliquée par \**xwa-lāunī*, féminin de \**xwa-lāwan-* (cf. av. *ašaonī*: *ašavan-*), avec palatalisation de *āu* en *-ai-* sous l'action de *-ī* final<sup>1</sup>; mais il n'y a pas d'autre exemple d'une telle palatalisation. Du reste l'original de sogd. *γwl'w* (*xwatāu*) « roi » doit être \**xwa-lāwya-*, comme Meillet l'avait vu<sup>2</sup>; c'est par \**xwa-lāwya-* que s'expliquent ensemble graphie m. parthe *hwlwy* et la forme m. perse *xwatāy*<sup>3</sup>. Nous proposons alors de reconstruire sur \**xwa-lāwya-* un féminin \**xwa-lāwya-inī* d'après le modèle avestique *paoirya-* : fém. *paoiryaēinī-* et *tištrya-* : fém. *tištryaēinī-*<sup>4</sup>. La forme \**xwalāwya-inī-* contient deux *-w-* consécutifs dont le second était exposé à une dissimilation, d'autant plus que

(1) Gershevitch, *A Grammar of Manichean Sogdian*, § 133.

(2) Meillet, *MSL*. XVII (1911), p. 109. Cf. aussi Bartholomae *Mitteliran. Mundarten* III, et Nyberg, *Hilfsbuch*, II, p. 139.

(3) La même opinion est donnée par Henning, *Mitteliranisch*, p. 65 sur le rapport des deux formes.

(4) Bartholomae *Wb.* ss. vv. explique *paoiryaēinī-* et *tištryaēinī* comme des féminins d'adjectifs de matière en *-aēna-*. Mais ces adjectifs n'ont jamais existé; que pourrait d'ailleurs signifier un adjectif de matière dérivé du nom de *Tištrya*? Nous prenons les féminins *paoiryaēinī-* *tištryaēinī-* comme formés directement sur les masculins *paoirya-* *tištrya-* au moyen de *-(a)inī*. Nous devons avoir ici, avec une légère variation (*-a-inī*), le correspondant du suffixe de féminin indien en *-inī*, du type *jārd-*: *jārīnī*; — *yakša-*: *yakṣinī* (sur lequel v. Wackernagel-Debrunner, *Allind. Gramm.*, II, 2, § 222) dont ce serait en sogdien, jusqu'ici, le seul exemple.

déjà un *-w-* devant *-y-* tend à s'amuir, comme on le voit par sogd. *'bž'y-* « croître », de *\*abi-jāwya-*. Ainsi *\*xwa-lāwyaīnī* devait passer à *\*xwa-lāyainī*, puis par haplologie à *\*xwa-lāinī*, d'où sogd. *xwalēn* écrit *γwl'yn*. Cette restitution met d'accord la phonétique et la morphologie en ramenant *γwl'yn* à une formation plausible de féminin<sup>1</sup>.

Le second problème est celui du rapport à établir entre sogdien *xwalēn* « reine » et turc *qatun* « princesse ». On a souvent supposé que le titre turc était emprunté au sogdien : cette notion est répandue surtout chez les turcologues, qui donnent l'origine sogdienne de turc *qatun* comme certaine ou au moins probable<sup>2</sup>; des iranistes l'ont reprise aussi à leur compte<sup>3</sup>. Les conditions historiques ne s'opposent pas à ce que le turc ancien, qui doit au sogdien nombre de termes de culture, lui ait pris aussi le titre de *qatun*. Mais peut-on démontrer qu'il en soit réellement ainsi et que turc *qatun* se ramène à sogdien *xwalēn*? En dépit d'une certaine ressemblance, on ne peut passer sur de sérieuses difficultés : les différences de vocalisme dans les deux syllabes du mot, entre sogd. *xwa-* et turc *qa-* (*xa-*), surtout entre sogd. *-lēn* et turc *-tun*, ne se laissent pas surmonter si aisément. Il y a en réalité bien d'autres obstacles à ce rapprochement. Le problème se trouve aujourd'hui transformé par les données lexicales nouvelles qui, acquises surtout dans le secteur iranien de la recherche, éclairent aussi l'aspect turc de ce procès, et ne permettent plus de limiter le débat à ces deux termes, turc *qatun* et sogdien *xwalēn*. Mais le cloisonnement entre les spécialités fait que ces données demeurent largement ignorées de ceux qui auraient le plus besoin de les connaître, et que la discussion se maintient sur des positions depuis longtemps dépassées.

(1) Une autre restitution théorique de *γwl'yn* pourrait être *\*xwa-īd(w)yānī*, avec le suffixe de féminin *-ānī* comme av. *ahurānī*, véd. *indrānī*. C'est ce que proposait déjà BARTHOLOMAE, *Mittlir. Mund.* III, 1920, p. 27-8. Mais on ne peut démontrer que *-ānī* aboutirait à sogd. *-ēn*. L'exemple serait unique aussi.

(2) Par exemple A. von GABAIN, *Alltürkische Grammatik*<sup>2</sup>, p. 309; déjà W. Bang qui cependant ne l'avance qu'avec réserve, *Ungar. Jahrb.* V, p. 248 sq. L'idée du rapprochement paraît remonter à Salemann, *Izvestija* 1913, p. 1131 qui, parmi les mots sogdiens passés en turc, cite « *xwl'ynh* « Königin », t. *xatun* mit Anklang an *xayan, xan.* »

(3) Cf. R. N. FRYE (*Naršaxī's*) *History of Bukhara* (Cambridge, Mass., 1954), p. 110, n. 38.

Quand on avance que le titre turc de *qalun* « princesse ; reine », attesté dès les inscriptions de l'Orkhon, vient du sogdien, on ne tient pas compte du fait que *qalun* est connu en moyen-iranien, et spécialement en sogdien même, comme *titre turc*.

Dans le Mahrnāmag, hymnaire manichéen en moyen-perse, plusieurs femmes de haut rang parmi les pieuses « auditrices » sont désignées comme *xalun* et leurs noms sont en partie turcs : *xul xālūn*, *ilmīš xalun*, etc.<sup>1</sup>. On retrouve aussi *qalun* signalé comme mot turc en khotanais, dans un vocabulaire turc-khotanais où il est écrit *ḥaltuna*, ainsi qu'en tokharien A, comme *hkhāltum*<sup>2</sup>.

Particulièrement importants sont les témoignages sogdiens. Relevons d'abord, à la fin d'un texte sogdien chrétien<sup>3</sup>, cette mention portée d'une autre main : *db'mn x'ltwn* où sogd. *db'mn* « femme noble » (justement la forme sogdienne de l'ancienne *dmāna. paθnī*) est suivi de son équivalent turc. Il y a surtout, dans un texte sogdien bouddhique traduit du chinois, une énumération de dignités qui a échappé à l'attention et qu'il faut reproduire ici en entier<sup>4</sup> :

ZNH *γw'lynh* 'PZY *γ'ltwnh* ZY *wysδγwth*  
 ZY *wyšpš'k* 'PZY *γw'wz'l'k* kl'r ZK *wz'rkt*  
*mγδβ'l* ZY *β'mkyr'nt* kl'r 'wyh 'yšklyh  
 'ynd'yht ZY *wrnyk'mt* ...

Sont mentionnés successivement : l'impératrice *γw'lynh*, la seconde femme de l'empereur, *γ'ltwnh* ; la princesse héritière, *wysδγwth* (cf. ci-dessous, p. 35) ; le prince héritier, *wyšpš'k* ; le fils de roi, *γw'wz'l'k* ; les grands ministres, *wz'rkt mγδβ'l* ; les conseillers, *β'mkyr'nt* ; les dames du gynécée, 'wy 'yšklyh 'ynd'yht ; les (hauts) fonctionnaires, *wrnyk'mt*.

Pour nous en tenir aux deux premiers titres, *γw'lynh* 'PZY *γ'ltwnh* (noter la graphie *γ'ltwnh*, pareille à khot. *ḥaltuna*, où *-ht-* rend probablement une dentale sourde forte), le fait qu'ils sont donnés consécutivement et pour qualifier des femmes de rang différent nous paraît montrer à l'évidence

(1) F. W. K. Müller, *Ein Doppelblatt aus einem manich. Hymnenbuch*, 1913, pp. 15, 34-35.

(2) Bailey, *BSOAS*. XI, 1944, p. 290 ; *Khotanese Texts*, II, 1954, p. 78, l. 48 ; tokh. A *kāltum*, *hkhāltum* (*BSOS*. IX, p. 299).

(3) F. W. K. Müller, *Soghdische Texte*, I, p. 87, l. 24.

(4) *Textes sogdiens de la Mission Pelliot*, 1940, p. 90, l. 165 sq.

qu'ils étaient tenus pour distincts en sogdien. Si *γ'lwñh* n'avait été que le mot sogdien *γw'tynh* turquisé, un Sogdien n'eût pas manqué de le reconnaître. La séquence *γw'tynh* 'PZY *γ'lwñh* est la preuve que les deux mots n'avaient rien de commun. Elle suffit à réfuter l'hypothèse d'une origine sogdienne pour turc *qalun*. Aux yeux des Iraniens, *qatun* (*xatun*) « reine », puis « princesse ; dame » était tout autre chose que *xwatēn* « reine ». Les Sogdiens connaissaient évidemment *qatun* comme titre turc, ce qui n'empêche pas que dans des communautés mixtes, ethniques ou religieuses, comme le sont celles d'Asie Centrale, il soit parfois porté par des Iraniennes, tout de même qu'on trouve le titre chinois de *xunčui* attribué à des femmes qui ont des noms turcs, ainsi *Tüzün bilkā xunčui*<sup>1</sup> dans ce même Mahrnāmag perse.

Les conditions historiques et les particularités de l'emploi amènent donc à séparer turc *qalun* de sogdien *xwatēn*. Entre les deux termes il n'y a qu'une ressemblance partielle, toute fortuite, d'ailleurs approximative et qui eût été insuffisante à créer une présomption de parenté.

Si turc *qalun* n'est pas et ne peut être adapté d'un titre sogdien, on doit envisager de l'expliquer en turc même. Tout invite à penser qu'il appartient en effet au lexique turc le plus ancien, en vertu de sa forme propre, et aussi bien à cause de la relation fondamentale qui unit le titre de *qalun* à celui de *qayan*.

Dans la société turque ancienne, la *qalun* est la femme du *qayan*<sup>2</sup>. La symétrie de leur position sociale suggère que les termes *qayan* et *qalun* pourraient être de quelque manière apparentés entre eux. Comme on l'a déjà supposé de plusieurs côtés<sup>3</sup>, *qalun* « reine » doit être un féminin archaïque de

(1) *Mahrnāmag*, I. 126.

(2) La bibliographie des études fort nombreuses, sur *qayan* et *qatun* ainsi que la liste des formes, est donnée chez K. Menges, Supplément to *Word VII*, p. 32 sq. et chez G. Moravcsik, *Byzantinoturcica*<sup>2</sup>, II, 1958, pp. 332 et 353. En outre, cf. Henning, *BSOAS*. 14 (1952), p. 501-2 et Hambis, *Mélanges chinois publiés par l'Institut des Hautes Études chinoises*, 1960, p. 149-151. Le problème est touché dans toutes les études sur l'histoire ancienne des peuples turcs.

(3) C'était le sentiment de O. Franke, *Gesch. des chinesischen Reiches*, III, p. 254 et de P. Pelliot, *Histoire des campagnes de Gengis-Khan*, éd. Hambis, p. 183 ; cf. J. R. Hamilton, *Les Ouighours à l'époque des cinq dynasties*, Paris, 1955, p. 96, n. 3.

*qayan*<sup>1</sup>. Bien que cette formation de féminin n'entre dans aucun paradigme connu, l'idée mérite d'être prise comme hypothèse de travail<sup>2</sup>. Il faut chercher à expliquer ensemble *qatun* et *qayan*, deux titres essentiels dans le monde turco-mongol. Or le terme *qayan* (*xayan*) qu'il soit ou non identique à celui de *qan* (*xan*)<sup>3</sup> est enraciné dans la plus ancienne culture altaïque : on le trouve déjà attesté avec celui de *qatun* en 261 et en 278 chez les Sien-pi en Mongolie comme *k'o-han* et *k'o-tun*, *k'o-ho-tun*<sup>4</sup>. Il a été reproduit en tant que terme turc ou mongol dans les langues des peuples voisins tib. *kha-gan*<sup>5</sup>, sogd.  $\gamma'\gamma'n^6$ , khot. *khaha:ni*, *ha:ha:ni*<sup>7</sup>. C'est probablement un héritage d'une culture antérieure encore mal définie<sup>8</sup>, peut-être non altaïque<sup>9</sup>.

(1) Ainsi en jugeaient déjà F. W. K. Müller, *Ostasiat. Zeitschr.*, VIII, 1920 et K. Shiratori, *A Study on the Titles Kaghan and Katun* (Mémoires of the Research Dept. of the Toyo Bunko, n° 1) Tokyo, 1926.

(2) Le turcologue W. Kottwicz, *Rocznik Orientalistyczny* XVI, 1950, p. 367, comparant les couples turcs *qayan* : *qayātun* — *qan* : *qatun* (*qatın*) et mongol *xan* : *zatun*, observe : « Ici paraît se détacher un suffixe de genre féminin *-tun/-tin*. Sur le terrain mongol, *-tin* a dû produire *-tın*, que nous rencontrons justement dans la langue mongole écrite, où il prend un usage assez répandu. La forme *-tun/-tin* ne fut-elle donc pas, primitivement, la forme distinctive générale du genre féminin, dans les langues altaïques ? En ce cas, sur le terrain turc, ce suffixe se serait atrophié de bonne heure ; *-qa* et *-ča* auraient essayé de le remplacer, mais sans guère plus de succès ».

(3) Les données de ce problème complexe sont discutées par L. Krader, *Central Asiatic Journal*, I, 1955, p. 17 sq. Voir aussi Fr. Weller, *Qayan und qan in der mongolischen Übersetzung des Kāsyapaparivarta* (Mitteil. des Instituts für Orientforschung, VIII, 1961, p. 218 sq.). Il est curieux qu'on ait cherché à expliquer *qayan* aussi comme un titre iranien : cf. Sinor, *JRAS.* 1954, p. 174 sq. qui repousse avec raison le rapprochement avec iranien *kavi* ; de même Clauson, *JRAS.* 1956, p. 73.

(4) O. Franke, *Gesch. des chinesischen Reiches*, III, 1937, p. 251 sq. ; Uchida-Olbricht, *Ural-altäische Jahrbücher*, XXVI, 1954, p. 96 sq. ; Liu Mau-Tsai, *Die chines. Nachrichten zur Geschichte der Osttürken (T'u-küe)*, II, 1958, p. 493, n. 32 ; A. von Gabain, *Das uigurische Königreich von Cholscho*, Berlin, 1961, p. 20.

(5) *JRAS.* 1927, p. 58.

(6) Livshits, *Sovietskaya Etnografiya*, 1960, n° 2, p. 94, ll. 9, 12.

(7) Bailey, *BSOS.* IX, p. 299.

(8) C'est ce que suggère déjà F. W. K. Müller, *Ostasiat. Zeitschr.* VIII, 1920, p. 313.

(9) Dans une étude importante sur le consonantisme du chinois ancien (*The consonantal system of Old Chinese*, Asia Major, NS. IX 1962), E. G. Pulleyblank examine les mots Hiung-nu transcrits en chinois et pense y reconnaître, entre autres, les prototypes des deux titres turcs de *qayan* et *qatun* : Hiung-nu

Il est maintenant établi que *qatun* représente *qayātun*, confirmé par la transcription chinoise *k'o-ho-tun*<sup>1</sup>. De son côté *qayan* a été reconstruit en un trisyllabe *\*qayāyan* d'après la forme *x'x'q'n* d'une légende monétaire de Buxara<sup>2</sup>. On aurait ainsi une structure symétrique *\*qayāyan : qayātun* propre à éveiller l'idée d'une parenté étymologique dans un état préhistorique de la langue<sup>3</sup>.

On voit donc que, plus on examine la relation qui a été admise entre sogdien *xwatēn* et turc *qatun*, moins elle apparaît soutenable. Nous constatons que *qatun* « reine » est d'origine purement turque et n'a rien de commun avec sogdien *xwatēn* « reine » qui est d'origine purement iranienne. Chacun de ces deux termes doit s'expliquer dans sa langue respective. De même que sogd. *xwatēn* « reine » est le féminin de *xwatāw* « roi », de même turc *qatun* « reine » doit en quelque manière se rattacher à *qayan* « roi ».

## II

Le titre parthe *vispuhr* « prince » a son équivalent féminin dans *visduxt* « princesse »<sup>4</sup>. Les deux sont attestés ensemble dans le colophon, daté de 762 après J.-C., de l'hymnaire manichéen (*Mahrnāmag*)<sup>5</sup> : *vispuhrān visduxtān* « les princes (et) princesses ». Parallèles aussi sont les formes correspondantes du sogdien : *wyšpšy* (*wyspydr-*) « prince » et *wysdγwłh*

« *Hu-yü* < \**γwā-γwā* or *GāGā* could be the original behind Turkish *qayan/qayān* » (p. 260-1) et le titre de l'épouse des chefs Hiung-nu, *'at-cje* < \**'at-lēh*, celui de turc *qatun/xatun* (p. 262-4). Les Hiung-nu parlaient une langue de la famille du Ienissei, et les Mongols et Turcs qui leur ont succédé dans l'empire des steppes auraient hérité d'eux certains termes d'organisation politique et sociale. — Quoiqu'il en soit de ces reconstructions, E. G. Pulleyblank a tenu compte de notre texte sogdien (cité plus haut p. 31) et en a tiré argument à juste titre contre l'origine sogdienne de turc *qatun*.

(1) Cf. déjà Chavannes, *Documents sur les Tou-Kiue*, p. 334 b.

(2) Selon O. Pritsak, *Ural-altäische Jahrbücher*, XXIV, 1952, pp. 89 et 103-4, n. 236.

(3) Cf. L. Bazin, *T'oung-Pao*, XXXIX, p. 306. Voir aussi J. R. Hamilton, *op. cit.* p. 154 sur les transcriptions chinoises du titre de *qayan*.

(4) Salemman, *Manichäische Studien*, p. 33, 75. — Le titre de \**visa*<sup>h</sup> *duxtā* survivrait sous la forme *vesila*, *visile* « sœur du mari » dans les parlers de la région de Qazvin selon W. B. Henning, *Festschr. G. Morgenstierne*, 1964, p. 95 sq.

(5) *Mahrnāmag* éd. F. W. K. Müller, p. 9. Cf. Schaefer, *BSOS*, VIII, p. 741.

« princesse »<sup>1</sup>, c'est-à-dire *wis-duyd*, avec sogd. *δγwlh* (= *duyd*) « fille » en face de m. p. *duxl*. Nous avons donc la même tradition de titres en parthe et en sogdien.

Quel était le nom moyen-perse de la « princesse » ? La réponse semble aller de soi. Puisque le moyen-perse a adopté la forme parthe *vispuhr* pour « prince », on peut présumer que, symétriquement, « princesse » se disait *visduxt*.

Une autre raison de le penser serait l'analogie avec le titre *bagpuhr* de formation parthe, dont nous avons le correspondant féminin en moyen-perse sous la forme du nom propre *Bēduxt* « Vénus », mandéen *Baidukt*<sup>2</sup>.

Mais cette induction facile est réfutée par le texte de Šāpur, où nous trouvons un terme tout différent, et qui, par chance, est écrit phonétiquement, non en idéogramme. Ce terme moyen-perse pour « princesse » est *dwhšy* (au cas oblique), c'est-à-dire *duxš*. On ne le rencontre pas ailleurs en cette fonction ; il a encore valeur d'inédit. Nous devons l'étudier avec d'autant plus de soin qu'il n'a guère été commenté par les éditeurs de l'inscription. En outre, le passage entier où il figure, dans la version grecque, nous a paru également digne d'examen. En essayant de l'expliquer, nous avons été conduit à reprendre successivement plusieurs données connexes, puis d'autres moins proches, et finalement à tirer de ce fait menu d'apparence une longue chaîne de conclusions.

Il faut commencer par situer dans son contexte épigraphique ce titre nouveau pour « princesse », attesté une seule fois dans l'inscription, en comparant les trois versions du passage. Il est apposé au nom d'une des femmes de rang royal qui bénéficiaient des donations du souverain. Le texte parthe donne ici l'idéogramme *BR BYTH*, le texte perse *dwhšy*, et le grec, quelque chose d'assez confus.

Le passage se présente ainsi dans les éditions (l. 50) :

m. perse	<i>Lwdwhly ZY dwhšy ZY 'nwšky BRTH</i>
m. parthe	<i>Rwddwhlyh BRBYTH 'nwškyh BRTY</i>
grec	<i>Rōd doukl(a)k(ēs?) lēs thygalros Anōsak (Sprengling)</i>
	<i>Ῥωδδουκτ&lt;α&gt;κ &lt;τ&gt;ῆς θυγατρὸς Ἀνωσακ (Maricq)</i>

(1) *TSP*, n° 6, l. 165.

(2) L'origine iranienne de ce nom a échappé à Drower-Macuch, *Mandaic Dictionary*, p. 47 a. Cf. le nom propre féminin *Dukta*, *ibid.* 104 b.

Voilà les données textuelles. Tout l'examen qui suit va porter sur ces quelques mots si simples d'apparence : un nom féminin, un titre, une filiation, que rien ne distingue parmi tant d'autres qui les entourent.

Les trois versions ne se recouvrent pas exactement. Plusieurs irrégularités, apparentes ou non, troublent la correspondance d'une manière inusitée.

A considérer d'abord les deux rédactions iraniennes, on constate qu'elles s'accordent entièrement dans la désignation de la personne : *Rōdduxt*, *filie d'Anōšak*, mais non sur son titre, qui, comme on vient de le dire, s'il signifie bien « princesse » dans les deux textes, n'est pas exprimé par le même terme. En face de *BR BYTH* du parthe, le titre perse est *dwhšy* (cas oblique). C'est là une nouveauté : on connaissait le mot dans d'autres textes ; rien n'indiquait jusqu'ici qu'il fût titre princier. Il faut donc inscrire *dwhš* au répertoire de la titulature perse sassanide. Voilà une première conclusion, qui résulte de la corrélation lexicale entre les textes parthe et perse de l'inscription.

Comment le grec rend-il à son tour ce titre de « princesse », sur lequel le parthe et le perse divergent ? Ici on a une nouvelle surprise : le titre est omis dans la version grecque, sans qu'on voie pourquoi. En règle générale, les titres et dignités sont fidèlement reproduits en grec. Ce passage fait exception, très singulièrement, à une correspondance qui se vérifie partout ailleurs.

De plus le texte grec semble matériellement altéré ; quelques lettres manquent, qui font l'objet de restitutions. Quoique ces restitutions ne coïncident pas exactement chez les différents éditeurs du texte de Šāpur — on s'en assurera mieux un peu plus loin —, ceux-ci s'accordent du moins à restaurer le nom de la princesse en Ρωδδουκτακ.

Or c'est là une anomalie de plus dans le texte grec de ce passage : alors que le nom est *Rōd-duxt* selon le parthe et le perse, il serait Ρωδδουκτακ en grec. On aurait tort de juger insignifiante cette différence entre *-duxt* et *-duxtak*. Un nom propre ne peut, comme un substantif ou un adjectif, admettre ou non, librement, la suffixation en *-ak*. On connaît, dans l'onomastique féminine, à la fois des noms en *-duxt* et des noms en *-duxtak*. Ils ne sont pas interchangeables pour la même personne. Or nous pouvons constater que pour tous les autres dignitaires, hommes et femmes, les trois versions

reproduisent toujours les noms propres sous la même forme. Ce passage serait, une fois encore, le seul à faire exception. Pour ne laisser aucun doute à ce sujet, on peut montrer, par une énumération exhaustive, que les noms féminins en *-duxl* et ceux en *-duxlak* ne se confondent pas dans l'inscription ; ils gardent respectivement leur forme constante dans les trois textes, sans échange ni variation.

Pour *-duxl*, nous avons un exemple, le nom *Warāzduxl*<sup>1</sup> :

50 m.	perse	<i>wr'č dwḥty</i>
	parthe	<i>wr'z dwḥtyh</i>
	grec	Γοραζδουκτ

Pour *-duxlak*, nous en avons trois : *Šāhpuhrduxlak* (deux fois) et *Ohrmizdduxlak* :

48	perse	<i>šhpwhrdwḥtky</i>
	parthe	<i>šhypwhrdwḥtkyh</i>
	grec	Σαβουρδουκτακ
51	perse	<i>šhpwhrdwḥlk</i>
	parthe	<i>šhypwhrdwḥl(k)yh</i> <sup>2</sup>
	grec	Σαβουρδουκτακ
51	perse	<i>'whrmzdwḥtky</i>
	parthe	<i>'whrmzddwḥtkyh</i>
	grec	Ωρμισδδουκτακ

On le voit, les noms en *-duxl* ne sont pas identiques aux noms en *-duxlak*. D'ailleurs les autres noms aussi sont fidèlement reproduits dans les trois versions ; il est sans exemple que ceux qui ne se distinguent que par la présence ou l'absence du suffixe *-ak* permutent entre eux. Un témoignage frappant en est donné à la l. 50 où deux personnages distincts, *Ohrmizd* et *Ohrmizdak*, sont mentionnés ensemble ; la distinction est maintenue pareillement dans les trois textes :

	perse	<i>Hwrmzdy W Hwrmzdky</i>
	parthe	<i>'hwrmzd W 'hwrmzdk</i>
	grec	Ωρμισδ και Ωρμισδακ

(1) Noter que le nom m. perse *Nrshdwcty* l. 49 manque en parthe et en grec.

(2) Comme Sprengling l'observe et comme le fac-similé le montre, le *k* final de la forme parthe avait été d'abord omis ; le lapicide l'a rajouté au-dessus de la ligne. Ceci a échappé à Maricq, qui donne *dwḥtyh*.

Ainsi, il est constant que, dans les noms féminins, *-duxt* reste différent de *-duxtak*. On ne comprend donc pas qu'une confusion se soit produite ici, et ici seulement, dans le nom de cette princesse qui s'appelle *Rōd-duxt* en perse et en parthe, tandis que le grec la dénommerait *Ρωδδουκτακ*.

Nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Une autre singularité s'ajoute à celle-ci et l'aggrave. En restaurant *Ρωδδουκτ<ακ> <τ>ῆς θυγατρὸς Ἀνωσακ*, les éditeurs (Spren-gling, Maricq) contreviennent sans le savoir à un principe de syntaxe qui est appliqué dans toute la rédaction grecque de l'inscription royale. Comme ce principe n'a pas encore été reconnu, il faut l'énoncer dans sa généralité et le fonder en raison, d'après les nombreux exemples qui le manifestent.

Le nom propre ne se construit pas de la même manière avec un terme de parenté et avec un titre de rang ou de fonction : le terme de parenté est toujours apposé, jamais coordonné par l'article défini au nom propre ; mais le titre peut être soit apposé directement soit coordonné au nom propre par l'article.

Cela est démontré par les séries onomastiques qui sont massées dans la seconde partie de l'inscription. Voici pour le syntagme nom propre + terme de parenté :

- 40 *Ωρμισδαρταξιρ τοῦ μεγάλου βασιλέως Ἀρμενίας υἱοῦ ἡμῶν*  
 41 *Σαβουρ τοῦ Μησανηνῶν βασιλέως υἱοῦ ἡμῶν*  
 42 *Ναρσαίου βασιλέως Ἰνδίας ... υἱοῦ ἡμῶν*  
 49 *Μυρρωδ κυρίας μητρὸς Σαπώρου*  
 50 *Γοραζδουκτ θυγατρὸς Χορνανζημ*  
 — *Ωρμισδακ υἱοῦ τοῦ Ἀρμενίων βασιλέως*  
 50-51 *Ωρμισδ καὶ Ωρμισδακ (+4 noms) τοῦ Μησανηνῶν βασιλέως υἱῶν*  
 51 *Σαβουρδουκτακ θυγατρὸς τοῦ Μησανηνῶν βασιλέως*  
 51-52 *Ωρμισδδουκτακ θυγατρὸς τοῦ Σεγιστανῶν βασιλέως*  
 56 *Δηνικ τοῦ Παβάκου τοῦ βασιλέως μητρὸς*  
 60 *Οὐαλασσου τοῦ ἐγ βασιλέων υἱοῦ Παβάκου*

En face de ces onze exemples, on ne trouve que deux cas contraires. Ce sont deux désignations complexes où la proximité de l'article devant le titre a entraîné l'insertion de l'article devant le nom de parenté :

- 41 *Αδουραναὶδ τῆς βασιλίσσης τῶν βασιλισσῶν τῆς θυγατρὸς ἡμῶν* — 56 *Ρωδακῆς τῆς Ἀρταξάρου τοῦ βασιλέως βασιλέων μητρὸς*.

Au contraire les titres qui accompagnent les noms propres dans ce relevé sont précédés de l'article, mais ils peuvent aussi suivre immédiatement le nom. C'est le cas de la série onomastique II. 46-47 : Παπάκου βασιλέως και Σαπάρου βασιλέως Παπακαν και Αρταξάρου βασιλέως βασιλέων. A la suite : Χορνανζημ τῆς τοῦ ἔθνους βασιλίσσης και Αδουραναιδ βασιλίσσης τῶν βασιλισσῶν και Δηνάκης βασιλίσσης και Γουαραθράνου βασιλέως Γεληνῶν, etc. avec prédominance de liaison sans article. Par contre en 48 Σαβουρδουκτακ τῆς Σεγισταν(ῶν) βασιλίσσης και Τιεσμακ τῆς κυρίας, etc. l'article reparait. A la l. 60 on a successivement 'Αρταξάρου βασιλέως τῆς Κιρμανζηνῆς et 'Αμαζάσπου τοῦ βασιλέως τῆς 'Ιβηρίας. Les deux constructions sont admises tout au long de l'inscription.

Une conclusion précise se dégage de ces listes d'exemples. C'est que, s'agissant du terme de parenté, la restitution τῆς θυγατρὸς avec l'article, que donnent les éditeurs du texte grec, est impossible.

Au bout du compte, nous ne constatons pas moins de trois anomalies réunies dans ce simple énoncé d'un nom propre, suivi d'un titre et d'un terme de parenté. On n'eût pu imaginer autant d'irrégularités dans une portion aussi courte du texte grec : 1<sup>o</sup> l'omission du titre de « princesse » ; 2<sup>o</sup> la forme Ρῶδδουκτακ en face de l'original *Rōdduxt* ; 3<sup>o</sup> la coordination incorrecte du terme de parenté. Nulle part dans l'inscription on ne rencontre pareil amas de discordances.

Il faut donc soumettre à un nouvel examen la restitution du texte grec, puisque cet endroit a donné matière à restitution, et commencer par poser la question essentielle : que porte donc la pierre ? Que peut-on lire et que doit-on suppléer ?

Voici comment ce passage est donné chez les trois auteurs qui l'ont édité ou cité :

Sprengling : *Rōd|doukl(a)k(ēs?) lēs thygaltros Anosak.*

A propos du titre, il observe : « the Greek is lacking »<sup>1</sup>.

Herzfeld : ΡΩΔΔΟΥΚΤ.Κ. . ? ΤΗΣ ΘΥΓΑΤΡΟΣ ΑΝΩΣΑΚ  
« The Greek text omits the title »<sup>2</sup>.

Maricq : Ρῶδδουκ<α>κ <τ>ῆς θυγατρὸς 'Ανωσακ.

(1) Sprengling, *Amer. Journ. of Semit. Languages*, 1940, p. 390 et 391 fin. De même G. Pugliese Carratelli, *La Parola del Passato* II, 1947, p. 214 : Ρῶδδουκ<α>κ τῆς θυγατρὸς 'Ανωσακ.

(2) Herzfeld, *Zoroaster and his world*, I, 1947, p. 112 et n. 4.

Il supplée le titre : « <la princesse> » et note : « omis dans le grec »<sup>1</sup>.

A voir un texte ainsi présenté et commenté, on pense tout naturellement que la pierre est endommagée ici et qu'il n'y a même plus trace de certaines lettres. Les éditeurs n'évaluent pas de même l'étendue de la lacune, ils donnent du moins pour certain qu'il y a une lacune.

En se reportant au fac-similé de l'inscription, on a la surprise de constater que la pierre est intacte, en excellent état, que les lettres sont bien gravées, parfaitement lisibles, sans cassure ni défaut. En joignant la fin de la l. 49, où figure la première syllabe ΡΩΔ du nom propre, au début de la l. 50, voici ce qu'on lit :

ΡΩΔ/ΔΟΥΚΤΚΘΡΗΚΘΥΤΑΤΡΟΑΝΩΣΑΚ

Séparons à la fin les deux mots *θηγατρὸς Ἀνωσακ* que tous les éditeurs donnent correctement.

Il reste : ΡΩΔΔΟΥΚΤΚΘΡΗΚ. On se demande dès l'abord comment les éditeurs ont pu y lire le texte qu'ils donnent, si grande est la distance entre la réalité épigraphique et leurs restitutions. Ils ont commencé par insérer un Α entre ΚΤ et Κ, pour obtenir (Ρωδδου)κτακ ; des quatre lettres suivantes ΘΡΗΚ, ils ont tacitement omis les deux premières, puis inséré Τ devant les deux dernières, pour en faire l'article τῆς. On a rarement infligé autant de corrections arbitraires à un texte aussi court.

Balayons tout cela et revenons à la pierre, qui porte, clairement gravées, les lettres :

ΡΩΔΔΟΥΚΤΚΘΡΗΚ

Il nous faut essayer de comprendre, tel quel, ce qui est écrit.

Partant de la forme iranienne *Rōdduxt* garantie par l'accord du perse et du parthe, nous isolons la même forme en grec, soit ΡΩΔΔΟΥΚΤ.

Il reste à expliquer les cinq lettres dernières, c'est-à-dire :

ΚΘΡΗΚ

Il saute alors aux yeux qu'un seul détail est à corriger. Au lieu de Θ, nous lirons Ο. La rectification est minime et

(1) Maricq, *Syria*, 1958, p. 320 et n. 2, 321. — Ce passage a été commenté au point de vue historique par W. B. Henning, *Jackson Memorial Volume*, dans un article (cité par A. Maricq *l. c.*, p. 324) que je n'ai pas vu.

lapicide a écrit Θ par anticipation du θ de θυγατρός, trois lettres plus loin. La même erreur revient à la l. 39 où la pierre porte ΚΑΛΟΥΜΕΝΘΝ pour -ΜΕΝΟΝ.

Il suffit donc que ΚΘΡΗC soit lu ΚΟΡΗC pour que le texte entier redevienne simple, correct, pleinement intelligible d'un bout à l'autre sans suppression ni insertion. Nous le donnons avec séparation des mots :

ΡΩΔΔΟΥΚΤ ΚΟΡΗC ΘΥΓΑΤΡΟC ΑΝΩCΑΚ  
 'Ρωδδουκτ κόρης θυγατρός 'Ανωσακ

quatre mots dont chacun est à la place et dans la fonction que la correspondance avec les autres versions exigeait, selon l'ordre et la construction attendues, donc un texte irréprochable, où hormis une erreur insignifiante du lapicide, il n'y a rien à corriger.

Voici restaurée dans sa réalité une donnée essentielle pour ce débat : le titre de « princesse » que trois éditeurs successifs ont déclaré manquer à la rédaction grecque, s'y trouve écrit aussi clairement que possible : c'est κόρης, génitif de κόρη.

Le traducteur grec, en quête d'un équivalent à m. parthe BRBYTH (*wisduxt*) et à m. perse *dwš(y)*, a choisi κόρη « jeune fille (de haut rang) », dont il fait ainsi le titre pour « princesse ».

Le texte définitif est donc :

'Ρωδδουκτ κόρης θυγατρός 'Ανωσακ

« de la princesse (κόρης) Rōdduxt, fille d'Anōšak ».

De là résultent quatre conclusions positives :

1° Le texte grec est, matériellement, intact, et, dans son intention, fidèle ;

2° le nom de la fille d'Anōšak est *Rōdduxt* dans le texte grec, comme dans les deux autres, et non « -*duxlak* » ;

3° la construction syntaxique du nom propre et de θυγάτηρ, apposé sans article, redevient normale, conformément à la règle indiquée plus haut ;

4° nous gagnons maintenant l'équivalent grec du titre iranien de « princesse » : c'est κόρη.

La lecture rectifiée du passage grec clarifie toute la situation en éliminant le désaccord entre les trois versions. On a exactement le même énoncé en trois langues, et il se formule ainsi :

50 perse *Lwdwhty ZY dwšy ZY 'nwšky BRTH*  
 parthe *Rwd-dwhtyh BRBYTH 'nwškyh BRTY*  
 grec Ρωδδουκτ κόρης θυγατρός 'Ανωσακ

Le mot *κόρη* doit désormais figurer, avec le sens de « princesse », dans le lexique de l'épigraphie grecque d'Iran. Et ce titre est maintenant défini, dans l'inscription de Šāpur, par l'équation parthe BRBYTH (*wisduxt*) = perse *duxš* = grec *κόρη*.

Si l'on se demande finalement lequel des deux termes iraniens a servi de modèle immédiat au grec, on optera pour le m. perse *duxš* plutôt que pour le m. parthe *wisduxt*, cela pour deux raisons : l'une est que le parthe *wisduxt* aurait probablement été rendu en grec par une périphrase, comme *vispuhr* a été rendu par ὁ ἐκ βασιλέων ; l'autre est que l'inscription a été conçue dans la langue propre des souverains sassanides ; *a priori* le traducteur grec a dû se conformer au titre sassanide *duxš*. Il a fait choix de *κόρη*, terme chargé d'un antique prestige et qui évoquait du fond des âges la lumineuse *κόρη* du mythe attique, la divine Perséphone. A son tour *κόρη* met hors de doute que le sens de m. perse *duxš* était « jeune fille noble ; princesse ».

\* \* \*

Ce point acquis, on est incité à revoir le sens du terme *duxš* dans les textes assez rares du m. perse où on le trouve. Ce sont exclusivement des textes manichéens et *duxš* y apparaît comme une dénomination élogieuse des « élues » ou des « auditrices » de la communauté.

D'abord une eulogie<sup>1</sup> qui s'adresse successivement aux différentes catégories de fidèles : *dbyr'n nyw'n b'n z'dg'n myrd'n t̄m''n prystg'n 'y w'xš* « les scribes bons, les fils des dieux, les hommes vaillants, les envoyés de l'esprit » ; puis la classe des femmes « élues » : *dwxs'n p'k'n ky kw[nnd] 'wd hnz'mynd k'myšn 'y xwyš bwxl'r* « les pures *duxš* qui exécutent et accomplissent la volonté de leur libérateur ». Un peu plus loin<sup>2</sup>, les « auditrices » sont appelées *xw'ryn dwxs'n ywždhr'n* « les sœurs, les *duxš* saintes ». Le titre de *duxš* « princesse » donné à ces saintes femmes est comme une évocation de la vie de cour, avec ses appellations honorifiques et ses rangs de dignitaires.

(1) Andreas-Henning, *Mitteliran. Manichaica* II, p. 34 [325], ll. 1 sqq.

(2) *Ibid.*, p. 34, l. 9, il a été traduit « Mädchen » (p. 50).